

**Le tourisme sexuel impliquant l'enfant,  
Un virus aux variants complexes**  
Sex tourism of children, a virus of complex variants

**Indjé-Hind Najoua Rime Soundous  
ZAHDOUR \***

Université d'Oran 2- Mohamed BEN  
AHMED  
ihzahdour@yahoo.fr

**Nassima DERRAR**

Université d'Oran 2- Mohamed BEN  
AHMED  
derrar-nassima@outlook.fr

Date de soumission: 03/11/2021 – Date d'acceptation: 30/12/2021 – Date de publication: 05/01/2022

**Résumé:**

Un autre aspect du crime de traite des êtres humains est ajouté à la liste des crimes qui ont décimé les sociétés. Même des âmes innocentes ont été exploitées à des fins matérielles méprisables et des cibles scandaleuses dont les indicateurs ont augmenté dans certains États, mais pas dans d'autres.

Le fait que ce sujet a été archivé dans la liste des étages de sujets tabou en raison de sa sensibilité, mais les restrictions doivent parfois être brisées pour libérer les prisonniers de ce crime et de les entourer de la couverture et de la protection de la loi.

Pour que l'image devienne plus apparente, le concept de ce crime est la violence psychologique et physique commise sur le corps des enfants vulnérables par l'agression des adultes en échange de promesses financières ou d'une indemnisation sous autre forme versée à cet enfant ou à une tierce personne, dans lequel l'enfant est traité comme un objet sexuel et commercial sans égard à son humanité.

Ce type d'exploitation, dans lequel l'enfant est l'acteur principal, se produit à travers une variété de méthodes. Il peut s'agir du masque de la prostitution ou de la pornographie, ainsi que des services d'escorte, de soirées privées et même de prostitution organisée par des gangs. Cette méthode a attiré l'attention des médias et a fait des recherches sur ses causes au cours des 15 dernières années.

---

\* - Auteur soumis:

Afin de ne pas limiter ce crime à un État et non à un autre, nous devons accepter que la pandémie peut également se propager dans notre société et être considérée comme ayant une inquiétude mondiale qui peut devenir nationale.

Mais le problème qui a été soulevé et qui reste posé, est-ce que la législation - nationale ou internationale - a pu réduire les causes profondes de ce crime dans ses sociétés et, si oui, comment et dans quelles mesures ? Ou est-il allé au-delà du contenu écrit des textes et de leur exécution ?

**les mots clés:** enfants, tourisme, criminalité, pornographie, prostitution.

#### **ABSTRACT:**

The purpose of the study was to examine the impact of another aspect of the crime of human trafficking is added to the list of crimes that have decimated societies. Even innocent souls have been exploited for despicable material ends and outrageous targets whose indicators have increased in some states but not in others.

The fact that this topic has been archived in the list of taboo subject floors because of its sensitivity, but the restrictions sometimes need to be broken to release prisoners from this crime and surround them with the cover and protection of the law.

To make the image more apparent, the concept of this crime is psychological and physical violence committed on the bodies of vulnerable children by the assault of adults in exchange for financial promises or compensation in other forms paid to that child or to a third person, in which the child is treated as a sexual and commercial object regardless of his or her humanity.

This type of exploitation, in which the child is the main actor, occurs through a variety of methods. It could be the mask of prostitution or pornography, as well as escort services, private parties and even prostitution organized by gangs. This method has attracted media attention and has researched its causes over the past 15 years.

In order not to limit this crime to one state and not another, we must accept that the pandemic can also spread in our society and be seen as having a global concern that can become national.

But the problem that has been raised and that remains raised, has national or international legislation been able to reduce the root causes of this crime in its societies and, if so, how and to what extent? Or did it go beyond the written content of the texts and their execution?

**Keywords:** children, tourism, crime, pornography, prostitution.

### **Introduction:**

L'être humain ne s'est pas contenté d'étendre sa brutalité sur la nature qu'il a réussi à détruire et transformé, ni même à sa propre race humaine, où la brutalité de l'homme s'est élevée à la cruauté, la torture et l'exploitation de son frère humain depuis le plus ancien des alliances, utiliser l'excuse de la guerre pour envahir la vie des peuples, manipuler les embryons et reproduire leur clones.

L'acte humain peut sembler terrible quand il s'avance à exploiter un enfant innocent, que ce soit de par son corps, son esprit, sa vie et plus loin, son avenir et son droit à la vie, dans un sens plus large et plus vrai.

Le concept d'exploitation a été étendu et le corps des enfants a été compromis et utilisé à des fins purement commerciales par le biais de ce qu'on appelle l'exploitation sexuelle des enfants. Cette transgression, devenue une grave violation des droits de l'enfant, prônée et consacrée depuis longtemps par les organisations internationales, constitue une atteinte à la dignité communautaire et accroît sa douleur.

Cette exploitation peut prendre différentes formes, ces formes qui ont toutes un impact négatif sur l'existence et l'avenir des enfants. Bien que ce fléau n'ait pas affecté la société algérienne, nous ne sommes pas à l'abri. Ce problème peut donc se fonder sur une série de questions, qui ont toutes le potentiel d'explorer la mesure dans laquelle cette pandémie s'est propagée et a imprégné les sociétés arabes et occidentales, et sur l'impact que les organismes internationaux, la législation nationale et la gravité de leur accès ont eu pour effet de refléter la signification réelle et pratique de la protection des enfants contre le crime d'exploitation sexuelle sous toutes ses formes.

Face à ces questions, nous tenterons d'y répondre à travers un plan de travail comme suit:

#### **Chapitre 1 : Notion du tourisme sexuel impliquant des enfants**

- 1- Différents aspects de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants
- 2- Adaptation internationale du phénomène du tourisme des enfants

#### **Chapitre 2 : Motivations des agresseurs et des victimes dans la propagation du virus du tourisme infantile**

- 1- Facteurs menant à l'exploitation des enfants
- 2- Différents types d'agresseurs

## CHAPITRE 1: Notion du tourisme sexuel impliquant des enfants

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est une grave violation des droits des enfants et une violation plus dense de notre dignité collective. L'exploitation sexuelle des enfants a été définie dans la Déclaration et le Plan d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants<sup>1</sup> (ESEC). Toutefois, il s'agit d'un abus commis par un adulte en échange d'une compensation en nature ou monétaire versée à l'enfant ou à un ou plusieurs tiers et d'un processus dans lequel l'enfant est traité uniquement comme un objet sexuel et comme un objet commercial.

L'exploitation sexuelle des enfants est une forme d'oppression et de violence contre les enfants, qui équivaut au travail forcé et est même considérée comme une forme contemporaine d'esclavage. La question était considérée comme une pandémie mondiale et nécessitait une intervention internationale et la coopération spéciale continue de la communauté internationale.

Ce type d'exploitation peut se produire n'importe où dans le monde et aucun pays ou destination touristique n'est à l'abri des formes d'exploitation sexuelle des enfants, mais le degré de propagation peut varier.

Dans certains cas, la technologie des logiciels peut avoir un impact important sur une destination avant de passer à une autre lorsque des mesures précises sont prises par les autorités gouvernementales, les fabricants de produits touristiques et les organismes de protection de l'enfance.

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants revêt plusieurs aspects et formes qui ont un impact négatif sur les enfants et les communautés concernés.

Dans le cas de la prostitution des enfants, il peut s'agir de pornographie juvénile et même de trafic sexuel d'enfants. Le mariage précoce peut aussi être une forme particulière de prostitution impliquant des enfants. Les causes sous-jacentes de l'exploitation des enfants dans ces actes odieux peuvent être l'inégalité économique, la demande de relations sexuelles avec les enfants, l'inégalité entre les sexes et les abus sociaux. L'une des formes les plus importantes d'exploitation sexuelle des enfants qui a attiré l'attention des médias au cours des dernières années est le tourisme sexuel impliquant des enfants.

<sup>1</sup> - الإعلان وخطة العمل اعتمده 122 دولة خلال المؤتمر العالمي الأول لمكافحة الاستغلال الجنسي للأطفال الذي أقيم في ستوكهولم سنة 1996 و في سنة 2006 تبنته 161 دولة عبر العالم .

## 1-Différents aspects de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants

Le tourisme sexuel des enfants a lieu dans de nombreuses destinations, y compris des endroits où il n'y a pas d'infrastructure touristique réelle. C'est l'un des plus grands défis d'un monde qui s'intègre et se développe de plus en plus et où l'industrie du tourisme et du voyage continue de croître.

Le concept de tourisme sexuel impliquant des enfants est dû à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants par une ou plusieurs personnes voyageant en dehors de leur territoire, de leur zone géographique ou de leur pays. Les touristes peuvent être des ressortissants du même pays ou des ressortissants d'un pays étranger. Le tourisme sexuel implique souvent l'utilisation de logements, de moyens de transport ou d'autres services touristiques qui facilitent le contact avec les enfants et permettent à l'agresseur de rester inconnu sur le plan environnemental et la population locale<sup>1</sup>.

L'exploitation sexuelle des enfants prend un sens plus matériel en échangeant de l'argent, des vêtements, de la nourriture ou toute autre considération avec un enfant ou un tiers dans des relations sexuelles. L'exploitation sexuelle des enfants se déroule dans divers milieux, des plages, en passant par les hôtels cinq étoiles, dans les zones urbaines, rurales et côtières. Cela peut se produire sur une longue période. Par exemple, dans le cas d'une longue période de « préparation », où l'agresseur imite le rôle de protecteur d'un enfant à risque, ce dernier gagne confiance en lui avant de l'exploiter sexuellement.

Dans d'autres cas, les touristes sexuels achètent des services sexuels directement auprès d'un tiers qui maintient l'enfant dans une situation d'exploitation et le rend accessible aux touristes.

Les touristes sexuels viennent de toutes les couches sociales et économiques et ont des origines multiples. Ils peuvent se cacher derrière les demandes de mariage, que ce soit des hommes ou des femmes, des touristes aisés ou même des voyageurs à petit budget. Il y a une idée fausse récurrente que tous les touristes sexuels, ce sont les hommes d'âge moyen ou plus âgés. En fait, on dit que les jeunes touristes voyagent précisément dans le but de maltraiter les enfants.

<sup>1</sup> - بوجياوي أمال، الآليات القانونية والدولية والوطنية لمكافحة جريمة الإتجار بالأشخاص، مذكرة ماجستير في القانون، فرع القانون الجنائي، كلية الحقوق، جامعة الجزائر 01، بن عكون، 2012-2013، ص 43.

Comme mentionné plus haut, un enfant devient vulnérable aux abus sur son enfance et de son innocence par les adultes et purement à des fins commerciales et matérielles, mais les formes de cette exploitation sont transformables et l'imagination de la créativité des adultes est sans limites.

### **a-Organisation d'opérations touristiques ou de voyages indépendants**

Il peut sembler normal de lire le titre du paragraphe d'une manière abstraite où la réglementation des opérations touristiques est légalement et formellement introduite si les voyages sont tenus purement dans leur sens, mais ces voyages sont organisés spécifiquement dans le but d'exploiter les enfants, et cela reste relativement inhabituel. Grâce à cette organisation, les touristes sexuels voyagent rarement avec un groupe de touristes, avec des guides, ou en utilisant les services touristiques de la même manière que d'autres groupes de voyageurs.

Cependant, le tourisme sexuel peut être réalisé dans cette forme d'organisation, surtout quand il s'agit de touristes préférentiels qui communiquent entre eux. Tout comme certains ont mis en place un voyage vers une destination particulière en ligne, ou mis en place ou utilisé un hôtel dans une destination fréquentée par les visiteurs pour accueillir les touristes qui cherchent à abuser des enfants. Dans d'autres cas, lorsqu'un touriste arrive dans le pays d'accueil, il ou elle participe à des tournées qui sont en fait à peine des cercles sexuels cachés sous la violence faite aux enfants<sup>1</sup>.

Un cas d'exploitation sexuelle systématique a été découvert lors d'une recherche menée par des citoyens néerlandais en Gambie concernant le tourisme sexuel. Une touriste a dit qu'elle avait vu des garçons et des filles entrer et sortir des chambres touristiques néerlandaises à son hôtel. L'hôtel lui-même semble avoir facilité l'exploitation sexuelle des enfants. L'exploitation sexuelle commerciale des enfants prend d'autres formes, il y a souvent des liens clairs et certaines formes sont difficiles à séparer des autres.

### **b-Tourisme sexuel des enfants et traite des personnes**

Le code pénal algérien définit l'infraction de traite des personnes dans le texte de l'article 303 bis 04:« Est considérée comme traite des personnes, le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une ou plusieurs personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autre formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de

---

<sup>1</sup> -[http://www.afrol.com/html/News2003/gam001\\_sex\\_tourism.htm](http://www.afrol.com/html/News2003/gam001_sex_tourism.htm)

vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiement ou d'avantages, afin d'obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

L'exploitation comprend, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou toutes autres formes d'exploitation sexuelle, l'exploitation d'autrui dans la mendicité, le travail ou service forcé, l'esclavage ou les pratiques similaires à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

La traite des personnes est punie d'un emprisonnement de trois (3) ans à dix (10) ans et d'une amende de 300.000 DA à 1.000.000 DA.

Lorsque la traite est exercée sur une personne dont la situation de vulnérabilité résulte, de son âge, sa maladie ou son incapacité physique ou mentale, apparente ou connue de l'auteur, la peine encourue est l'emprisonnement de cinq (5) ans à quinze (15) ans et l'amende de 500.000 DA à 1.500.000 DA »<sup>1</sup>

Ce faisant, nous notons que le législateur algérien a tiré la définition de l'article 303 bis 04 du Code pénal du contenu de l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée en 2000, après que l'Algérie a ratifié les dispositions du présent protocole par le décret présidentiel no 02-55 du 5 février 2002. L'Algérie a non seulement adhéré à cette Convention, mais a également ratifié plusieurs conventions universelles, notamment la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée de 2000 et ses protocoles, ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, ratifiée par l'Algérie par le décret législatif 92-06 du 17 novembre 1992, ainsi que par la Convention sur l'interdiction et l'action immédiate pour l'élimination des pires formes de travail des enfants de 1999, ratifiée par le décret présidentiel n° 2000-387 du 28 novembre.

En outre, l'Algérie a ratifié le Protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie juvénile, publié à New York en 2000, conformément au décret présidentiel no 06-299 du 2 septembre 2006. En conséquence, l'Algérie doit modifier les dispositions du Code pénal national. De nouvelles infractions ont été introduites dans le système juridique algérien<sup>2</sup>.

Comme dans le cas du crime de tourisme d'enfants, où les enfants exploités dans les lieux touristiques sont souvent des enfants locaux. Mais parfois, les enfants sont victimes de la traite à l'intérieur du pays ou de la traite transfrontalière pour être exploités par les touristes. Il existe de nombreux exemples de mineurs victimes de la traite d'un pays à l'autre pour des raisons de prostitution et d'accès à

<sup>1</sup> - Article 303bis4 de la loi 09-01 correspondant au 25/02/2009 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966 portant code pénal.

<sup>2</sup> - - شيخ ناجية، المرجعية القانونية لجرمة الاتجار بالأشخاص، مجلة التراث العدد 29، المجلد الأول، ديسمبر 2018، ص 87.

des touristes plus riches que la population locale. Si l'on prend l'exemple d'un État, le Cambodge est depuis longtemps aux prises avec le problème du trafic de jeunes filles vietnamiennes clandestinement au Cambodge pour exploitation sexuelle par des clients cambodgiens et étrangers.

Au Guatemala<sup>1</sup>, des filles ont été découvertes dans des lieux de prostitution dans les pays voisins (El Salvador, Costa Rica, Belize et Nicaragua), ce qui indique que le tourisme sexuel n'est pas seulement un problème pour les enfants locaux. Des recherches récentes au Kenya avaient révélé l'ampleur du phénomène dans les zones côtières du pays et avaient confirmé que ses victimes étaient principalement des mineurs<sup>2</sup>.

### **c-Tourisme sexuel des enfants et pornographie juvénile**

Un aspect frappant des touristes sexuels, en particulier les touristes sexuels ayant des préférences sexuelles, et les pédophiles, est la fréquence et la vitesse avec laquelle les images de violence sexuelle envers les enfants sont produites, recueillies et partagées. Dans bien des cas de tourisme sexuel impliquant des enfants, les délinquants sexuels filment ou enregistrent les mauvais traitements et les mauvais traitements infligés aux enfants dans la destination touristique, établissant un lien entre ce comportement odieux et la pornographie juvénile.

L'agresseur peut conserver ces images pour son propre plaisir ou les partager avec d'autres personnes. La pornographie juvénile peut également être utilisée pour générer un gain financier, un touriste qui la crée, la partage ou la met sur Internet pour de l'argent ou d'autres gains. La pornographie juvénile peut donc attirer d'autres touristes sexuels vers cette destination.

### **d-Tourisme sexuel des enfants et mariages précoces**

Le mariage précoce de l'enfant (mariage de personnes âgées de moins de 18 ans) peut être considéré comme une forme d'exploitation sexuelle commerciale des enfants lorsque l'enfant victime est utilisé à des fins de satisfaction sexuelle en échange d'argent ou d'autres paiements. Cela signifie que le mariage peut aussi être un moyen ouvert de tourisme sexuel avec des enfants. Plusieurs de personnes voyagent d'un pays à un autre pour but d'épouser une mineure afin d'acquérir de l'argent ou obtenir une autre forme d'indemnisation, cette catégorie de personnes

---

<sup>1</sup> - <https://www.comminit.com/baseline/baseline2004/baseline-351.html>

<sup>2</sup> - UNICEF and the Government of Kenya/Sara Jones. The Extent and Effect of Sex Tourism and Sexual Exploitation of Children on the Kenyan Coast.: Pre-publication Edition. Décembre2006.



passent le temps d'une semaine avec la jeune fille, puis l'abandonnent et retournent dans leurs pays sans que la jeune fille revoie sa famille.

Ce type d'exploitation a été observé au Moyen-Orient et en Asie du Sud, où le mariage précoce reste une pratique courante. Il peut également arriver qu'un touriste arrive dans un pays, se marie ou promet de se marier avec un/e mineur/e, puis retourne dans son pays d'origine. Il en résulte une exploitation sexuelle continue et une dépendance totale de la victime à l'égard de l'agresseur, car la victime est jeune et indépendante de son pays et de sa famille. Étant donné que le tourisme sexuel peut prendre la forme du mariage d'enfants, il est nécessaire de cibler les interventions et les projets qui visent à protéger les enfants dans les communautés vulnérables à de telles pratiques ainsi que dans l'industrie du tourisme.

## **2-Adaptation internationale du phénomène du tourisme des enfants**

Une discussion profonde a eu lieu entre les associations travaillant contre le tourisme sexuel au sujet de la validité du mot tourisme sexuel quand il s'agissait d'une personne résidant à l'étranger parce que le mot "touriste" signifiait qu'une personne ne passait que brièvement dans un pays autre que le sien. End Child Prostitution Europe préfère inclure les résidents expatriés dans la définition car le déplacement implique un changement social, économique, culturel et même politique qui réduit les inhibitions psychologiques de l'individu et aide à l'exploitation sexuelle des enfants.<sup>1</sup>

Étant donné que le tourisme sexuel impliquant des enfants est une activité illégale, la plupart des touristes sexuels sont cachés ou résultent de groupes criminels organisés. Dans ce contexte, End Child Prostitution fonctionne en tant que réseau d'organisations et de personnes travaillant ensemble pour éliminer l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, les organisations actuellement affiliées et les groupes nationaux concernés étendent leurs activités dans plus de 70 pays en prenant divers types d'actions contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Développent des politiques efficaces en coopération avec les agences nationales et internationales, des services de soins et de protection pour les victimes d'exploitation sexuelle, sensibilisent les enfants et les collectivités à risque. En tant que réseau unifié, End Child Prostitution for the Elimination of

---

<sup>1</sup> - Tjurukanova, Rusakova and Shakina. Analysis of the Situation and Institutions in the Field of Commercial Sexual Exploitation of Children (CSEC) Novembre 2003. p.105.

Child Prostitution in Tourism encourage la communauté internationale à travailler pour que les enfants du monde entier jouissent de leurs droits.

A ses débuts, End Child Prostitution menait de simples campagnes de sensibilisation contre le tourisme sexuel en diffusant des recherches en Asie sur la prostitution infantile dans le tourisme en Thaïlande, au Sri Lanka et aux Philippines. Lors d'une réunion à Chiang Mai dans le nord de la Thaïlande, des personnes et des organisations intéressées ont évalué la gravité de la situation et ont décidé de lancer une campagne intitulée "Mettre fin à la prostitution des enfants dans le tourisme asiatique."

En 1996, le système visant à mettre fin à la prostitution des enfants dans le tourisme européen a été étendu à d'autres pays d'Asie, d'Europe et des Amériques. L'acronyme ECPAT est demeuré le même, bien que son nom complet soit maintenant Stop Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking in Children for Sexual Purposes. La campagne électorale européenne contre la prostitution enfantine dans le tourisme européen a pris une forte impulsion et a pu mobiliser l'attention du public.

Les gouvernements ont commencé à s'intéresser à cette question et les ONG ont participé à cette lutte. Le mouvement a pris de l'ampleur au point où le premier Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants devrait se tenir à Stockholm, en collaboration avec l'UNICEF et le Groupe des ONG sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Cet événement crucial a vu l'engagement de 122 gouvernements à former un "partenariat mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants" et un "plan d'action national" pour faire face au problème dans leurs pays.

Cet engagement collectif est maintenant connu sous le nom de Déclaration et Programme d'action. Il a été décidé de transformer la Campagne pour mettre fin à la prostitution des enfants dans le tourisme en Thaïlande en une organisation avec un secrétariat international à Bangkok.

Cinq ans plus tard, la deuxième Conférence mondiale s'est tenue à Yokohama, au Japon. Le nombre de Gouvernements représentés (134) était même supérieur au nombre de Gouvernements du Premier Congrès (122) et le nombre de participants (plus de 3000) était presque le double de celui de la Conférence de Stockholm. Avec un fort accent sur la représentation et la participation des jeunes et des enfants dans les efforts de lutte contre l'exploitation sexuelle, le Deuxième Congrès mondial a pu mobiliser des acteurs de différents secteurs et initier des

partenariats entre les différentes parties prenantes : Gouvernements, organisations non gouvernementales, police, tourisme et industrie du voyage, organisations de développement international et représentants de la société civile<sup>1</sup>

Aujourd'hui, le secrétariat international de Ending Child Prostitution in Tourism in Asia et le Network for Ending Child Prostitution in Tourism in Asia continuent de lutter activement contre toutes les formes d'exploitation des enfants. Alors qu'une grande partie du réseau s'intéresse à la prévention du tourisme sexuel par la sensibilisation, la recherche, la coopération avec le secteur du tourisme, de nombreux groupes contre la prostitution infantile et la pornographie se concentrent sur d'autres formes d'exploitation, y compris le trafic sexuel, la pornographie juvénile et la prostitution domestique des enfants. Les membres du Réseau travaillent avec des organismes et des organisations du monde entier pour assurer une protection efficace et soutenue des enfants contre toutes les formes d'exploitation sexuelle commerciale.

La Déclaration et le Plan d'action de Stockholm appellent tous les États, tous les secteurs de la société et toutes les organisations régionales, internationales et nationales à se mobiliser contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Elle appelle notamment à des actions de coopération et de coordination, de prévention, de protection, de réhabilitation, de réinsertion et de participation des jeunes

Dans de nombreuses patries du monde, les principaux acteurs impliqués nient ou minimisent le problème, de peur qu'il ne crée une image négative de la destination des voyages et ne nuise au développement du tourisme, en exposant ce sujet. De plus, le sujet n'est généralement pas compris et porte à confusion pour les principaux intervenants de la police, du gouvernement, des médias et de la société dans son ensemble. De nombreux cas de tourisme sexuel impliquant des enfants sont classés à tort comme des incidents d'exploitation sexuelle d'enfants.

## **Chapitre 2 : Motivations des agresseurs et des victimes dans la propagation du virus du tourisme infantile**

### **1- Facteurs menant à l'exploitation des enfants**

---

<sup>1</sup>- Luc Ferran et Giorgio Berardi, le tourisme sexuel impliquant des enfants Questions-Réponses, ECPAT international, Thaïlande, 2008, p07.

**Travail des enfants** : le législateur algérien garantit une protection juridique spéciale aux enfants sous toutes les formes d'exploitation au travail, en particulier les mineurs, à travers une série de mesures strictes. La Constitution de 2016 prévoit une telle protection par l'article 69<sup>1</sup> de la Constitution, selon lequel un enfant de moins de 16 ans est interdit d'effectuer tout travail, à l'exception des contrats de formation, qui sont exécutés conformément aux dispositions législatives en vigueur<sup>2</sup>.

Le travail précoce des enfants est l'une des principales causes du phénomène généralisé de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, car ils sont plus vulnérables aux abus et à l'exploitation, en particulier des enfants travaillant dans des entrepôts, et des vendeurs itinérants, en raison de leur structure physique faible et de leur incapacité à résister en plus de la peur des enfants plus âgés<sup>3</sup>.

**La mendicité des enfants** : Le phénomène de la mendicité des enfants a pris un tournant sérieux, le plus grave étant que certaines familles utilisent leurs enfants pour mendier en raison de leur situation et des circonstances sociales qui les ont forcés à le faire. Bien que la loi exige la protection de ce groupe vulnérable de la société par rapport au phénomène de la mendicité et de l'exploitation des enfants, le silence des citoyens et des parties prenantes a encouragé une augmentation du phénomène. Cela a favorisé le climat de complexité des réseaux criminels qui exploitent les enfants en les empruntant ou en les enlevant. Ces enfants sont souvent orphelins ou négligés par leurs parents<sup>4</sup>.

Le phénomène de la mendicité ne s'arrête pas au sens absolu du terme, mais prend des significations plus graves et plus profondes, en particulier pour les filles ou des adolescents qui sont forcées de mendier, qui sont aussi forcées de se prostituer par les réseaux criminels et les gangs. La criminalisation de l'acte de mendicité des enfants reste loin de la notion de son expression.

**La mondialisation favorise-t-elle l'exploitation des enfants?** Pendant des années, le monde a connu des changements si dramatiques en ce qui concerne le système d'information. Les personnes sont devenues prisonnières et accrochées à ces petites machines. Les aspects positifs de cette renaissance technologique et les

<sup>1</sup> - Article 69 de la loi n° 16-01 de la 06/03/2016 portant révision constitutionnelle « ... L'emploi des enfants de moins de seize (16) ans est puni par la loi... »

<sup>2</sup> - Article 15 de la loi n°90-11 du 21/04/1990 portant sur le code du travail algérien.

<sup>3</sup> - بن دريس سمية، "جرمة الاستغلال الجنسي للأطفال"، المجلة الجزائرية للحقوق والعلوم السياسية، المجلد 05، العدد 01، ص 83.

<sup>4</sup> - عبد النور حطاب، المعايير الدولية لمكافحة الاتجار بالأشخاص وانسجامها مع القوانين الوطنية، مذكرة ماجستير، في القانون الدولي العام، كلية الحقوق والعلوم السياسية، قسم الحقوق، جامعة ابن خلدون، تيارت، 2010-2011، ص 21.

changements qui ont été introduits dans plusieurs domaines, que ce soit en termes de vie économique, politique ou sociale, avec leur éducation familiale, ne peuvent être niés.

Les familles arabes et occidentales ont été sérieusement mises au défi de faire face aux toxines que la mondialisation inculque dans l'esprit de leurs enfants, par exemple en surveillant comment les enfants utilisent ces machines électroniques et comment elles coexistent avec l'information reçue par leur esprit. La mondialisation a rendu complexe le rôle de la famille dans l'éducation de l'enfant et l'établissement d'une culture purement éthique qui est le caractère de référence de son existence<sup>1</sup>.

La mondialisation est devenue une menace pour la famille en général et pour les enfants en particulier. Au départ, cela peut sembler vague, mais la mondialisation est censée être la clé des frontières nationales et de leur extension aux frontières internationales, ce qui ne fait que contribuer à l'injection de fonds et de main-d'œuvre bon marché pour réglementer les crimes transnationaux contre l'information<sup>2</sup>.

La mondialisation a- à juste titre- brisé les frontières politiques, économiques et même sociales dans le monde. Cela a facilité l'activité criminelle sous toutes ses formes<sup>3</sup>.

**Pauvreté et misère** : Cet ennemi silencieux peut être le facteur le plus grave dans la prévalence de l'exploitation des enfants, parce que la pauvreté et sa forte proportion dans les sociétés ont conduit certaines familles dans le besoin à vendre leurs enfants et à les conduire à un destin inconnu seulement pour obtenir une petite somme d'argent afin de subvenir aux besoins d'un mois ou moins, croyant que la vente d'un enfant pourrait résoudre la crise économique<sup>4</sup>

Il n'est peut-être pas possible d'étudier toutes les causes qui contribuent au crime d'exploitation des enfants à des fins commerciales, mais nous avons essayé d'en mentionner les plus importantes.

<sup>1</sup> - عبد الكريم بكار، العولة : طبيعتها- وسائلها- تحدياتها- التعامل معها، دار الإعلام، مصر، بدون طبعة، ص 12.

<sup>2</sup> - محمد علي العريان، عمليات الاتجار بالبشر وآليات مكافحتها، دراسة مقارنة، دار الجامعة الجديدة، بدون طبعة، الإسكندرية، 2011، ص 43.

<sup>3</sup> - أحمد مسعود فاطمة، الجريمة المنظمة الواقعة على الأطفال، مذكرة ماجستير، تخصص القانون الأمني والسلام والديمقراطية، قسم القانون العام، كلية الحقوق، جامعة سعد دحلب، البلدة، جوان 2012، ص 38.

<sup>4</sup> - محمد علي العريان، المرجع السابق، ص 41.

## 2- Différents types d'agresseurs

Les touristes sexuels à la recherche d'enfants mariés ou non, d'hommes ou femmes (mais surtout d'hommes), d'étrangers ou de citoyens, peuvent être des touristes riches ou à petit budget, issus de milieux sociaux riches ou défavorisés. Bien qu'il n'existe pas de caractéristiques physiques, de comportements sociaux ou de méthodes de discrimination, il est possible de séparer les touristes sexuels en trois catégories :

1) **Touriste sexuel temporaire ou occasionnel** : Un touriste sexuel temporaire agresse sexuellement un enfant dans le but d'expérimenter un tel comportement et préfère dissimuler son identité et son nom afin qu'il ou elle puisse échapper à la punition qu'il ou elle peut être accusé de ce crime. Il ne favorise pas les enfants exclusivement sexuellement. L'agresseur occasionnel bénéficie souvent d'une situation dans laquelle la possibilité de relations sexuelles avec un mineur est exposée. La plupart des touristes sexuels sont des touristes sexuels inhabituels.

2) **Tourisme sexuel préférentiel** : les touristes sexuels préférentiels ont une attraction spéciale pour les enfants. Ils ont la capacité d'éprouver le désir sexuel chez les adultes, mais cherchent à exploiter les enfants de préférence. Le tourisme sexuel préférentiel cible habituellement les adolescents ou les enfants mineurs.

3) **Le pédophile** : Le harcèlement sexuel des enfants est l'un des crimes les plus graves de la société ces derniers temps. C'est un type d'exploitation sexuelle, un contact sexuel entre un enfant et un adulte afin de satisfaire et de contrôler les désirs sexuels de ce dernier par la force, et est considéré comme un trouble psychologique chez un harceleur caractérisé par l'attraction et la pédophilie. La pédophilie peut ne pas montrer de préférence pour les garçons ou les filles et les relations sexuelles avec les enfants sont considérées comme normales et légitimes du point de vue de cette catégorie de personnes. Les pédophiles, comme les abuseurs de préférences, sont une minorité parmi les touristes sexuels<sup>1</sup>.

Enfin, les victimes d'exploitation sexuelle commerciale proviennent souvent et généralement de milieux sociaux défavorisés. Cependant, ce n'est pas la seule chose qui distingue ces pays, dont beaucoup sont issus d'une minorité ethnique, de populations déplacées ou d'autres groupes sociaux marginalisés. Les victimes étaient des garçons et des filles, et certaines étaient victimes de violence conjugale ou de négligence parentale. Les enfants qui travaillent, surtout dans l'industrie du

---

<sup>1</sup> - <http://www.lexpress/>

tourisme, et ceux qui dépendent du travail saisonnier peuvent facilement devenir victimes du tourisme sexuel. Parfois, la simple naissance d'un enfant dans un endroit où il y a des disparités économiques est plus susceptible de mener à l'exploitation sexuelle de l'enfant<sup>1</sup>.

### **Conclusion:**

Bien que la nature du sujet soit sensible et fasse partie de la liste des sujets tabous sur lesquels la société s'attarde et sur lequel prend des scrupules pour s'exprimer, il demeure un sujet qui mérite d'être pris en compte et mesuré par son importance et ses implications.

Le thème du tourisme sexuel impliquant des enfants n'est peut-être pas l'une des préoccupations actuelles de l'opinion publique et privée algérienne, mais il n'est plus secret surtout après que les frontières virtuelles ont été brisées par la roue de la technologie, qui a ouvert de nouvelles perspectives pour les pays du monde et qui est sur la voie d'un développement à la vitesse lumineuse, notamment en raison du faible emploi de ses mécanismes.

Le danger entoure certains pas et peut ne pas tarder à entourer notre pays. Ces frontières brisées ont permis aux gangs de la vie et des corps des enfants objets de leur commerce, de les exploiter, de les maltraiter et de détruire leur personnalité. Par conséquent, il semble que l'initiative de créer un environnement politique et juridique qui soutient et consacre une protection spéciale aux droits de l'enfant, en plus de ce qui est mentionné dans la Constitution et dans les lois spéciales portant sur les enfants et la présomption de crimes tels que ceux qui se produisent dans d'autres États qui sont menacés par tel ou tel danger et qui peuvent affecter la dignité de l'enfant.

Il faudra notamment appeler à la création d'une base éthique, à l'imposition d'enjeux sur la réforme et la purification des esprits, à la clarification des idées entre les couches de la société, et à encourager le sens civique à jouer un rôle positif dans la structure de la société. Soutenir l'État - en tant que cadre politique et juridique protégeant les individus - et les pouvoirs publics et prendre l'initiative de signaler toute situation suspecte ou anormale dont l'enfant, en particulier, est victime.

---

<sup>1</sup> - Luc Ferran *et* Giorgio Berardi, *op.cit*, p 15.

Améliorer le statut des enfants en essayant de créer un rôle efficace pour eux en les intégrant dans des activités éducatives dès leur jeune âge afin de les inculquer dans une société saine et de les tenir à l'écart des dangers de l'exploitation sous toutes ses formes.

En conclusion, il faut reconnaître et reconnaître que tous les enfants victimes du tourisme sexuel souffrent de graves conséquences émotionnelles, psychologiques et physiques. La violence physique envers un enfant crée de la peur, des blessures graves et de la douleur physique.

La souffrance psychologique de l'exploitation sexuelle mène à la culpabilité, à la dépression et parfois même au suicide. Les enfants sont plus susceptibles que les adultes d'être infectés par des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, qui brise et élimine leur existence et leur présence dans la société.

Les enfants victimes d'exploitation sexuelle sont souvent stigmatisés dans le tourisme sexuel dans leurs communautés et il devient difficile pour eux de fréquenter l'école ou d'obtenir une formation professionnelle et d'être intégrés dans la société. Ce groupe n'aura pas le soutien de la société et n'établira pas de relations sociales normales comme le reste des enfants de leur âge.

### Bibliographie :

- 1- loi n° 16-01 de la 06/03/2016 portant révision constitutionnelle
- 2- loi n°90-11 du 21/04/1990 portant sur le code du travail algérien
- 3- loi 09-01 correspondant au 25/02/2009 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966 portant code pénal
- 4- عبد الكريم بكار، العولمة : طبيعتها- وسائلها- تحدياتها- التعامل معها، دار الإعلام، مصر، بدون طبعة.
- 5- محمد علي العريان، عمليات الاتجار بالبشر وآليات مكافحتها، دراسة مقارنة، دار الجامعة الجديدة، بدون طبعة، الإسكندرية، 2011.
- 6- أحمد مسعود فاطمة، الجريمة المنظمة الواقعة على الأطفال، مذكرة ماجستير، تخصص القانون الأمني والسلم والديمقراطية، قسم القانون العام، كلية الحقوق، جامعة سعد دحلب، البليدة، جوان 2012.
- 7- عبد النور حطاب، المعايير الدولية لمكافحة الاتجار بالأشخاص وانسجامها مع القوانين الوطنية، مذكرة ماجستير، في القانون الدولي العام، كلية الحقوق والعلوم السياسية، قسم الحقوق، جامعة ابن خلدون، تيارت، 2010-2011.
- 8- بوجياوي أمال، الآليات القانونية والدولية والوطنية لمكافحة جريمة الاتجار بالأشخاص، مذكرة ماجستير في القانون، فرع القانون الجنائي، كلية الحقوق، جامعة الجزائر 01، بن عكنون، 2012-2013.
- 9- بن دريس سمية، "جريمة الاستغلال الجنسي للأطفال"، المجلة الجزائرية للحقوق والعلوم السياسية، المجلد 05، العدد 01.



10- شيخ ناجية، المرجعية القانونية لجرمة الاتجار بالأشخاص، مجلة التراث العدد 29، المجلد الأول، ديسمبر 2018.

1- Luc Ferran et Giorgio Berardi, le tourisme sexuel impliquant des enfants Questions-Réponses, ECPAT international, Thaïlande, 2008.

2- Tjurukanova, Rusakova and Shakina. Analysis of the Situation and Institutions in the Field of Commercial Sexual Exploitation of Children (CSEC) Novembre 2003

3- <https://www.comminit.com/baseline/baseline2004/baseline-351.html>

4- UNICEF and the Government of Kenya/Sara Jones. The Extent and Effect of Sex Tourism and Sexual Exploitation of Children on the Kenyan Coast: Pre-publication Edition. Décembre 2006.

5- [http://www.afrol.com/html/News2003/gam001\\_sex\\_tourism.htm](http://www.afrol.com/html/News2003/gam001_sex_tourism.htm)

6- <http://www.lexpress>